



Pour la gestion des dossiers de risques professionnels employeur, il faut distinguer **l'utilisateur** principal et **l'utilisateur secondaire**:

- **L'utilisateur principal** : gère l'organisation des SIRETS et donne accès aux utilisateurs secondaires. Il peut traiter les dossiers de risques professionnels.
- <u>L'utilisateur secondaire</u>: traite les dossiers de risques professionnels que l'utilisateur principal lui a attribué.



**Etape préalable** : L' employeur se connecte sur son compte

♥ <u>https://questionnaires-risquepro.ameli.fr/login</u> et se rend dans l'onglet paramétrage

L'employeur se rend sur le tableau de bord des dossiers de risques professionnels et clique sur « paramétrage » A noter que seul l'utilisateur principal a accès à l'onglet paramétrage





Dans l'onglet paramétrage, l'utilisateur principal peut céder les SIRETS, organiser la gestion des SIRETS et gérer les utilisateurs secondaires



# **Option (1)** : L' employeur veut céder les SIRETS

Dans cette partie, l'utilisateur principal renseigne l'adresse e-mail d'un autre utilisateur principal (une autre personne ayant déjà un compte QRP en tant qu'utilisateur principal). Puis, l'utilisateur principal ayant fait cette démarche devient instantanément utilisateur secondaire (le compte ne se supprime pas)

	Céder les SIRETS	^
> <	Email nouvel utilisateur principal	
	CÉDER LES SIRETS	
	Gestion des SIRETS	~
	Gestion des utilisateurs secondaires	~

L'adresse mail à renseigner doit être un utilisateur principal, toute autre adresse email sera refusée (en cas de blocage, l'employeur peut contacter le 3679 pour une réinitialisation)



FERMER



Attention . Il n'act pas possible

**Option (2)** : L' employeur souhaite gérer Les SIRETS : ajout d'un nouveau SIRET

Céder les SIRETS			~	d'ajouter un SIRET tant qu'un dossier risques professionnels
Gestion des SIRETS			^	en lien avec ce SIRET n'est pas en cours.
Ajouter un SIRET	0/14			Ici, l'utilisateur principal peut rajouter un nouveau SIRET afin de pouvoir traiter les dossiers en lien avec ce SIRET.
Code de déblocage		◀		Le code de déblocage à indiquer est présent sur le courrier reçu à l'ouverture du dossier risques professionnels.
Ajouter ce SIRET à tous les utilis ENREGISTRER NOUVEAU SIRET Liste des SIRETS	ateurs			L'utilisateur principal peut ajouter le nouveau SIRET à tous les utilisateurs secondaires en cochant cette case
Siret	Raison sociale	Actions		Puis l'employeur clique sur « Enregistrer nouveau SIRET ».
702 000 522 00616	CHUBB FRANCE			
675 580 591 00013	WOLFF ET COMPAGNIE SOCIETE ANO	NYME		
		Lignes par page : 10 💌 1-2 c	e2 < >	
Gestion des utilisateurs secondaires	;		~	



FERMER

**Option (2)** : L' employeur souhaite gérer les SIRETS : suppression d'un SIRET

<ul> <li>Ajouter ce SIRET à tous les utilis</li> <li>ENREGISTRER NOUVEAU SIRET</li> </ul>	ateurs		
Liste des SIRETS	Paises assiste		
702.000.522.00516			l'ampleueur veit écoloment le liste des
675 580 591 00013	WOLFF ET COMPAGNIE SOCIETE ANONYME		SIRETS qu'il a en gestion et peut à tout
		Lignes par page : 10 ▼ 1-2 de 2 < >	moment les supprimer
Gestion des utilisateurs secondaires		~	
	0 / 14		



L'utilisateur principal clique sur « Confirmer » pour supprimer le SIRET de la liste.



La suppression d'un SIRET n'est possible qu'à partir de l'étape dossier de consultation. Merci de renouveler votre opération une fois cette étape atteinte sur l'ensemble des dossiers associés à ce SIRET

A noter que pour supprimer un SIRET, un dossier de risques professionnels **ne doit pas être au statut** « **Compléter dossier** », la **suppression est possible** qu'à partir du statut « **Consultation** »





